Image not found or type unknown

Paiement direct pension alimentaire

Par **Pitch3354**, le **29/06/2021** à **20:50**

Bonjour, je souhaiterais faire annuler un paiement direct pour une pension alimentaire.

Ce paiement direct a commencé en juin 2013, à l'époque j'étais en déplacement professionnel et je n'ai pas pu versé la première pension, malgré les documents que j'ai fourni, ils m'ont saisi mon salaire.

Quelle procédure puis-je entamer pour annuler cette saisie sur salaire.

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **30/06/2021** à **13:47**

Bonjour

La demande de *paiement direct* prend fin lorsque l'huissier du créancier en notifie au tiers la mainlevée par lettre recommandée.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F998

Vous ne pouvez pas annuler tant qu'une dette existe.

Si vous êtes à jour, c'est au bénéficiaire de la pension de donner instruction à son huissier.

Si vous estimez que cette pension n'est plus à payer, il faut saisir le J.A.F.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés